

Modalités du Contrôle des Connaissances 2024 -2025

Management et administration des entreprises, parcours management double compétence

I. Règles de validation et de compensations

Dans la maquette, les modules s'appellent Éléments constitutifs (EC). Ils sont regroupés en Unités d'Enseignements (UE). L'obtention d'une UE entraîne l'acquisition des crédits européens correspondants (ECTS).

La note seuil pour chaque UE est 10. Une UE est acquise si sa note est supérieure ou égale à 10. Aucune compensation n'est possible entre UE.

Toute UE non acquise doit être repassée en seconde session. Compensation au sein d'une UE :

Les EC se compensent entre eux si l'EC est $>$ ou $=$ à 8.

Si l'UE est ≥ 10 mais que l'étudiant(e) a des EC < 8 , il faut qu'il/elle repasse les EC < 8 (il/elle garde le bénéfice de tous les EC ≥ 8).

Si l'UE est < 10 , et que l'étudiant(e) a des EC compris entre 8 et 10, il/elle devra choisir les EC qu'il/elle souhaite repasser.

Si un(e) étudiant(e) obtient 9 à tous les EC par exemple, il/elle aura le choix des EC qu'il/elle va repasser.

Si l'UE est < 10 , et que l'étudiant(e) a des EC < 8 , il/elle devra repasser tous les EC < 8 .

Seules les notes de seconde session seront prises en compte.

Attention aux points suivants :

- Pour des raisons de gestion dans le logiciel, les deux options figurent dans la même UE. Le nombre de crédits ECTS pour UE « RSE et organisations engagées » est de 8 avec l'option choisie (1 ou 2) à laquelle sont attribués 2 ECTS ;
- L'UE « Mémoire professionnel et soutenance » n'est composée que d'un seul EC évalué. Dans ce cas, la note de cette EC doit être supérieure ou égale à 10.

II. Jurys et sessions

La maquette est découpée en deux semestres. Le second semestre n'est composé que de l'UE « Mémoire professionnel et soutenance ».

Le jury du premier semestre se tient fin mai-début juin. Ce jury prononce l'acquisition de toutes les UE du premier semestre qui ont été réussies ; elles sont définitivement acquises. Un relevé de notes du premier semestre est alors édité.

Un jury de deuxième session se tient fin septembre. Il valide officiellement les notes de deuxième session et l'acquisition éventuelle des UE sauf l'UE7 (UE du stage). Aucun relevé de notes n'est émis

à la suite de ce jury de seconde session, mais il permet la réinscription dès le mois d'octobre en cas d'échec.

Le jury du diplôme se tient après le stage, début février de l'année suivante. Après ce jury, sont édités des relevés de notes complets, des attestations de réussite et le diplôme.

III. Stage

Un stage d'une durée de 4 à 6 mois est obligatoire. Il donne lieu à la signature d'une convention de stage, qui reprend les éléments du stage et qui est signée par l'étudiant, l'ESFAM et la structure d'accueil. Pour les stages en France la convention de stage nécessite également la signature du directeur académique et la signature de l'Institut français de Bulgarie pour les étudiants non-européens. **La convention doit être établie et signée avant le début du stage.**

Le stage ne peut avoir lieu que dans les limites de l'année universitaire du diplôme c'est-à-dire qu'il doit se terminer obligatoirement avant le 31 janvier au plus tard. Les soutenances doivent se tenir toutes avant la fin janvier également (il est possible de soutenir quelques jours avant la fin du stage, sans que le stage ne s'arrête).

La seconde session ayant lieu durant le mois de juin, il est souhaitable de ne pas s'engager auprès d'une entreprise ou autre structure d'accueil avant début juillet.

Si un étudiant a un contact avec une entreprise et souhaite y effectuer son stage, il doit renvoyer une fiche de proposition de stage type et la faire valider par l'ESFAM. Attention aux délais de validation et d'établissement de la convention, qui sont de plusieurs jours.

Un contrat de travail, CDD ou CDI peut remplacer une convention de stage, à condition que le travail effectué soit validé pédagogiquement par l'ESFAM.

Un document spécifique concernant les attendus du rapport et de la soutenance sera mis à disposition.

V. Procédure de sortie

Dans le processus de la fin de vos études il est obligatoire avant de rentrer dans votre pays ou avant de vous diriger vers le lieu de votre stage, de valider la fiche de sortie de l'ESFAM et de la remettre auprès du service de scolarité de l'ESFAM.

IV. Redoublement

En cas d'échec au diplôme, la réinscription peut avoir lieu dès le mois d'octobre si l'échec est causé par une défaillance du premier semestre en seconde session. Si l'échec est dû au stage, la réinscription ne peut avoir lieu qu'après le jury de février. Dans tous les cas, l'autorisation de réinscription est une décision de jury qui n'est pas automatique. Dans ce cas, l'ESFAM assure le suivi de la réinscription universitaire à l'ESFAM et à Nantes Université

Une réinscription ne permet pas la prolongation du titre de séjour.

Le diplôme délivré à l'issue de la formation est de Master Droit-Economie-Gestion, Management des Administrations et des Entreprises – Management Double Compétence de Nantes Université, France.

MAE MDC Maquette pédagogique 2024 - 2025

UE	Coef	Heures	Intervenant	MCC 1e session	MCC 2e session
UE1 Analyse comptable et financière	10	98			
Système d'information comptable	3	28	Dessislava TOCHEVA	Devoir surveillé - 2h00	Devoir surveillé - 2h00
Analyse financière	3	28	Marc-Antoine JACOB	Devoir surveillé - 2h00	Devoir surveillé - 2h00
Contrôle de gestion & pilotage de la performance	2	24,5	Macuda MALGORZATA	Devoir surveillé - 2h00	Devoir surveillé - 2h00
Droit fiscal	2	17,5	Ivan STOYNEV	Devoir surveillé - 1h30	Devoir surveillé - 1h30
UE2 Stratégie, organisation et ressources humaines	10	87,5			
Stratégie et modèles d'activité	3	28	Imen KHANCHEL	Devoir surveillé - 2h00	Devoir surveillé - 2h00
Management des ressources humaines	3	24,5	Amaury GRIMAND	Devoir surveillé - 2h00	Devoir surveillé - 2h00
Psychosociologie des organisations	2	17,5	Bruno GILLET	Devoir surveillé - 1 h	Devoir surveillé - 1 h
Droit du travail	2	17,5	Ivan STOYNEV	Devoir surveillé - 1h00	Devoir surveillé - 1h30
UE3 Marketing et démarche commerciale	10	63			
Marketing stratégique et opérationnel	4	28	Fabrice CLERFEUILLE	Devoir surveillé - 2h00	Devoir surveillé - 2h00
Marketing des services et marketing digital	3	21	Fabrice CLERFEUILLE / Anne-Christine CADIAT	2 évaluations sur une étude de cas	Devoir surveillé - 1 h
Négociation commerciale	3	14	Stéphane JAOUEN	Oral - 1 h	Oral - 1 h
UE4 RSE et organisations engagées	8	108,5			
Concevoir et déployer une stratégie RSE	2	17,5	Laetitia DEGOULANGE	Ecrit (étude de cas)	Ecrit (étude de cas)
Outils et dispositifs pour la RSE	2	17,5	Laetitia DEGOULANGE	Oral	Oral
Droit des affaires	2	17,5	Erik VAN DEN HAUTE	Devoir surveillé- 1h30	Devoir surveillé- 1h30
Approfondissement (option 1 ou option 2)	2	28			
<i>Enjeux de gouvernance des organisations engagées</i>		7	Velislava PETROVA	Oral + Ecrit	

<i>Spécificités organisationnelles des organisations engagées</i>		7	Imen KHANCHEL	Oral + Ecrit	
<i>Management des acteurs dans les organisations engagées</i>		7	Imen KHANCHEL	Oral + Ecrit	
<i>Evaluation de l'activité des organisations engagées</i>		7	Velislava PETROVA	Oral + Ecrit	
Approfondissement (option 1 ou option 2)	2	28			
<i>Evaluer et gérer la performance projet</i>		10,5	Véronique VOISSE	Oral + Ecrit	
<i>Outils de planification et de suivi de projet</i>		10,5	Véronique VOISSE	Oral + Ecrit	
<i>Conduite du changement</i>		7	Imen KHANCHEL	Oral + Ecrit	
UE5 Gestion de projet et management de l'innovation	6	80,5			
Management et pilotage de projet	2	21	Benoit NAUTRE	Devoir surveillé - 1 h	Ecrit
Management de l'innovation et de la créativité	2	17,5	Gaëlle BRAYER	Devoir surveillé - 1 h	Ecrit
Management des systèmes d'information	2	14	Kiril ANGUELOV	Devoir surveillé - 1h 30	Devoir surveillé - 1 h 30
UE6 Insertion professionnelle	4	70			
Anglais des affaires	2	24,5	Velislava BANOVA	Devoir surveillé - 1 h	Devoir surveillé - 1 h
Traitement de l'information	2	24,5	Françoise TOUSSAINT	Devoir surveillé - 1 h	Devoir surveillé - 1 h
Accompagnement du projet professionnel	0	21	Albena VASSILEVA	non évalué	non évalué
UE7 Mémoire professionnel et soutenances	12				
Mémoire professionnel	12				
		507,5			

MAE MDC Calendrier académique 2024 - 2025

04 octobre 2024 – 20 décembre 2024	Activités d'enseignement
21 décembre 2024 – 05 janvier 2025	Vacances de fin d'année
06 janvier 2025 – 10 janvier 2025	Activités d'enseignement
13 janvier 2025 – 24 janvier 2025	Examens de première session
27 janvier 2025 – fin avril 2025	Activités d'enseignement
05 mai 2025 – 16 mai 2025	Examens de première session
Début juin 2025	Jury de premier semestre, première session
16 juin 2025 – 20 juin 2025	Examens de deuxième session
Juillet 2025 – janvier 2026	Stage, préparation du mémoire professionnel et soutenance
Fin septembre 2025	Jury de deuxième semestre, deuxième session
05 janvier 2026	Date limite du rendu du mémoire professionnel
31 janvier 2026	Date limite de soutenance du mémoire professionnel
Février 2026	Jury de délibération

L'ESFAM sera fermé à l'occasion des jours fériés en Bulgarie.

Ce calendrier est indicatif et peut être modifié en cas de force majeure.